

PROJET

DE POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE

Christian Pelletier, responsable du dossier
reconnaissance et financement au RGPAQ

La bataille pour la reconnaissance de l'alphabétisation populaire a une longue histoire au sein du RGPAQ. On se souvient sûrement de toutes les luttes et revendications¹ qui ont amené celui-ci à présenter en 1996 un *Plan national d'action en alphabétisation*.

Aujourd'hui, un nouveau pas est franchi : une politique de formation continue est à l'étude. Quelle place réservera-t-elle à l'alphabétisation populaire ?

Le 11 juin 1998, Mme Pauline Marois, alors ministre de l'Éducation, rendait public le document de consultation *Vers une politique de la formation continue*, complétant ainsi le dernier volet du *Plan d'action ministériel sur la réforme de l'éducation*².

À l'origine, ce projet de politique participait d'une volonté de formuler des engagements ministériels en matière de formation continue. Cependant, au cours des travaux menant à son élaboration, on est passé de cette intention première à une volonté d'en faire une politique gouvernementale. Ainsi, en plus des engagements du ministère de l'Éducation (MEQ), le document contient des pistes d'action impliquant d'autres ministères.

Le projet de politique en un coup d'oeil

Après un bref rappel de l'évolution de la formation continue au Québec, et après avoir établi que la future politique de la formation continue doit répondre aux besoins des individus et des collectivités, ce projet identifie quatre voies d'action pour accroître l'accessibilité à la formation continue³, et cinq conditions de réalisation et de réussite⁴. Notons que pour mener à bien une intervention vigoureuse en alphabétisation, le gouvernement compte privilégier trois axes auxquels des mesures sont associées.

LES QUATRE VOIES D'ACTION PRIVILÉGIÉES :

- intervenir vigoureusement en alphabétisation, ce qui comprend trois axes d'intervention : la prévention de l'analphabétisme, l'accroissement et la diversification des services, et le maintien des capacités de lecture ;
- porter une attention particulière à l'accueil des individus et des collectivités et répondre à leurs besoins ;
- diversifier les modes et les lieux de formation ;
- revoir le processus de reconnaissance des acquis extra-scolaires.

LES CINQ CONDITIONS DE RÉALISATION ET DE RÉUSSITE :

- mettre en place une meilleure coordination de l'offre de formation ;
- ajuster le financement aux priorités ;
- élaborer des indicateurs de progrès ;
- réviser les programmes de formation ;
- soutenir la recherche.

L'accueil réservé à ce projet de politique

En général, la publication de ce projet de politique n'a pas suscité une grande vague d'enthousiasme dans le milieu de l'éducation. Ce document a plutôt été accueilli comme une bonne base pour entreprendre les discussions devant mener au développement d'une future politique. Plusieurs intervenants estiment qu'il manque d'envergure, dans la mesure où les éléments qu'il contient se situent dans un cadre étroit et sans vision large de la formation continue. Pour d'autres, plusieurs des engagements figurant dans ce projet ont des visées économiques, et donnent la priorité à la formation de la main-d'œuvre au détriment de la formation sociale et civique. De plus, plusieurs organismes déplorent que ce projet cible certaines « clientèles » et certaines régions au détriment des besoins de l'ensemble de la population.

Chez les groupes populaires en alphabétisation, l'adoption d'une politique de formation, attendue depuis longtemps⁵, suscite beaucoup d'espoir dans la lutte contre l'analphabétisme au Québec. Est-ce que le projet qui nous est soumis constitue un pas important en ce sens ? Le RGPAQ a parcouru le document *Vers une politique de la*

formation continue en s'attardant plus particulièrement sur les mesures proposées en alphabétisation. Voici donc un bref résumé des critiques que nous inspire ce projet.

Les éléments positifs

Nous sommes heureux de constater que ce projet de politique fait de l'alphabétisation une **priorité**. Le MEQ reconnaît enfin l'urgence d'agir pour combattre l'analphabétisme. Depuis plusieurs années, il existe un fort consensus social sur la nécessité de passer aux actes en ce domaine.

La volonté du ministère de reconnaître, dans un processus de formation continue, la diversité des modes et des lieux de formation constitue également à nos yeux un élément important pour éradiquer l'analphabétisme. Elle répond d'ailleurs à un des éléments du *Plan national d'action en alphabétisation*⁶ que le RGPAQ avait proposé à la ministre à l'automne 1996. Nous pensons que cette diversité permettra d'accroître l'accessibilité et assurera aux adultes la possibilité de choisir un lieu de formation qui répondra à leurs besoins et tiendra aussi compte de leurs contraintes.

Le RGPAQ se réjouit également du fait que le ministère s'engage à procéder à un amendement législatif « pour reconnaître, dans une loi, le rôle et la contribution de l'éducation populaire.⁷ » Cependant, nous aimerions que s'ajoute à cette reconnaissance législative, l'affirmation de l'autonomie des groupes sur le plan de leurs pratiques et de leur gestion. Ces éléments sont essentiels si nous voulons continuer de développer, comme il est écrit dans le projet de politique, « une expertise et une pratique originales auprès d'une population dont les besoins ne sont pas satisfaits par le réseau scolaire officiel ou qui ne désire pas apprendre dans un établissement d'enseignement.⁸ »

Finalement, la participation de trois autres ministères⁹ à ce projet de politique montre la détermination du ministère de l'Éducation de faire adopter une véritable politique gouvernementale. Cette concertation est primordiale si nous voulons vraiment faire échec à l'analphabétisme. Ce travail exige la contribution de divers acteurs, y compris l'ensemble des ministères et organismes

gouvernementaux concernés. Cependant, nous considérons que le MEQ doit avoir la responsabilité première en matière d'alphabétisation et de formation continue. En ce sens, il doit maximiser ses efforts pour assurer son leadership dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette future politique gouvernementale.

Des modifications à apporter

Dans les engagements ministériels de ce projet, il est question d'accorder, sur le plan des actions de recrutement, « une attention particulière aux adultes de 30 ans et moins qui sont faiblement alphabétisés.¹⁰ » Bien que le RGPAQ reconnaisse lui aussi que la situation des jeunes est préoccupante, nous sommes en désaccord avec un engagement ministériel accordant une priorité aux moins de 30 ans. Il est inconcevable qu'une politique de formation continue favorisant l'éducation tout au long de la vie, privilégie des adultes d'une catégorie d'âge ; ceci vient contredire le principe voulant que l'éducation soit un droit pour tous et toutes.

Un autre engagement du MEQ vise à offrir des sessions de formation « aux commissions scolaires et aux groupes d'alphabétisation populaire en matière de planification stratégique et de planification des communications afin d'accroître l'effectif et de promouvoir l'alphabétisation dans leur région.¹¹ » Cet engagement constitue un irritant majeur pour le RGPAQ. En effet, nous considérons que la principale difficulté pour accroître la participation des adultes n'est pas due à un manque de planification stratégique ou de planification des communications. Les principaux obstacles se situent à deux niveaux. D'abord, au niveau des adultes qui vivent des difficultés de lecture et d'écriture. Une majorité d'entre eux ont des conditions de vie très difficiles telles que la pauvreté, l'isolement, l'éloignement ; ils doivent pouvoir bénéficier de mesures de soutien pour entreprendre une démarche en alphabétisation, par exemple des garderies, du transport organisé, etc. Ce n'est pas seulement une campagne de sensibilisation qui amènera les gens à entamer une formation. Ensuite, les groupes doivent avoir les moyens de consolider leur

infrastructure afin de pouvoir accueillir davantage d'adultes et pour certains, de réduire leur liste d'attente. Il faut qu'ils puissent fonctionner au moins 40 semaines par année. Ils doivent avoir la possibilité d'offrir à leurs formateurs et formatrices des conditions de travail décentes permettant une action soutenue et ce, tout au long de l'année. Ce n'est qu'après avoir réuni ces conditions que, par la suite, on pourra éventuellement parler de planification stratégique pour les groupes.

On ne fait pas mention, dans l'exposé des causes de l'analphabétisme, de la problématique de l'appauvrissement d'un nombre croissant d'individus au Québec. Pourtant, la pauvreté est la principale cause de l'analphabétisme, engendrant l'exclusion et restreignant grandement le droit à la citoyenneté. Non seulement la pauvreté devrait-elle être identifiée comme cause principale, mais elle devrait également faire l'objet d'engagements gouvernementaux permettant de la combattre efficacement (comme, par exemple, le maintien et l'amélioration des programmes sociaux). L'engagement ferme du gouvernement à prendre des mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie de ces personnes constitue un préalable à toute action concertée pour lutter contre l'analphabétisme.

L'absence d'un plan national d'action en alphabétisation est également un irritant pour le RGPAQ. Certes, ce projet de politique

***L'engagement ferme du
gouvernement à prendre des
mesures concrètes pour améliorer
les conditions de vie de ces
personnes constitue un
préalable à toute action
concertée pour lutter contre
l'analphabétisme.***

constitue un pas important pour lutter contre l'analphabétisme. Cependant, cette politique ne pourra être complète tant que le ministère de l'Éducation ne s'engagera pas à faire adopter un plan d'action gouvernemental faisant appel à la collaboration de tous les acteurs concernés. Ce plan, en plus d'intégrer les mesures déjà annoncées, devrait comprendre également des mesures concrètes pour soutenir et développer l'alphabétisation, ainsi que des mesures complémentaires pour assurer le respect des droits sociaux et démocratiques des personnes analphabètes. Le MEQ devra également mettre en place un mécanisme pour assurer la concertation de tous les acteurs pouvant contribuer à l'élaboration et à la mise en application de ce plan national d'action. Les mesures qui seront adoptées pour combattre l'analphabétisme auront les effets escomptés seulement si elles s'inscrivent dans une action concertée de tous les milieux concernés.

Nous tenons à souligner qu'aucun des engagements de ce projet n'est dirigé vers les personnes faiblement alphabétisées ayant des besoins particuliers, comme les Autochtones ou les personnes ayant un handicap auditif, intellectuel ou visuel. Cette omission constitue une lacune importante. Ces personnes vivent des situations difficiles dans leur apprentissage de la lecture et de l'écriture. Si cette politique veut accroître et diversifier les services offerts en alphabétisation, elle devra être bonifiée par des engagements relatifs aux personnes ayant des besoins particuliers. À cet égard, il reste à développer un travail de collaboration avec les intervenants concernés.

Conclusion

Ce projet de politique contient des éléments intéressants mais d'autres, nous l'avons vu, doivent s'y ajouter pour le bonifier. Bien d'autres intervenants, tout comme le RGPAQ, ont proposé des modifications à ce document qui ne vont pas nécessairement toutes dans le même sens. On peut donc se demander quel sera le contenu de cette politique une fois adoptée. Répondra-t-elle davantage aux espoirs des groupes populaires en alphabétisation ?

Il ne faut pas oublier, en outre, qu'une politique gouvernementale énonce les intentions d'un gouvernement dans un domaine, et ne constitue en rien une garantie que des actions concrètes seront menées. Le véritable enjeu de cette future politique est donc le sort que lui réservera le gouvernement. De quelle manière rendra-t-il les services d'alphabétisation plus accessibles ? Consacrera-t-il des ressources financières importantes à cette priorité ? Veut-il véritablement répondre aux besoins de l'ensemble de la population en ce domaine, tant au niveau social qu'économique ?

C'est dans les actions à venir que nous trouverons réponse à ces questions. Malheureusement, dans le passé, le gouvernement du Québec a toujours été plus prompt à contester les chiffres sur le nombre de personnes analphabètes qu'à passer à l'action pour contrer l'analphabétisme. Si le passé est garant de l'avenir, on est en droit de s'inquiéter quant aux suites qui seront données à cette politique de formation continue. Espérons que l'avenir fera mentir ce vieux dicton !

1. AUBIN, Jean-François, « La route est longue... Aperçu des politiques gouvernementales en alphabétisation », in *Le Monde alphabétique*, numéro 9, automne 1997, p. 77-81.

2. Pour des informations supplémentaires, consulter : NOMBRÉ, Martin-Pierre, « Politique en formation continue : enfin des stratégies pour prévenir et combattre l'analphabétisme », in *Le Monde alphabétique*, numéro 9, automne 1997, p. 94-96.

3. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, *Vers une politique de la formation continue*, document de consultation, 1998, p. 21-38.

4. *Ibid.*, p. 41-53.

5. Depuis 1995, de nombreux efforts ont été déployés par le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation (RGPAQ) et ses groupes membres pour faire reconnaître d'une part que l'alphabétisation doit être une priorité nationale, et d'autre part que le rôle et l'expertise des groupes doivent être reconnus officiellement et financés en conséquence.

6. RGPAQ, *Plan national en alphabétisation* (épuisé), Montréal, 1996.

7. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, *Op. cit.*, p. 32.

8. *Ibid.*, p. 32.

9. Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le ministère de la Culture et des Communications et le ministère Emploi et Solidarité (lors du lancement du document en juin 1998).

10. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, *Op. cit.*, p. 26.

11. *Ibid.*, p. 26.